

# Socialistes, allons voir si la gauche...

2<sup>e</sup> partie :

Pour tous : appartenir au  
monde qui vient

**MICHEL DEBOUT ET  
MARIE-FRANÇOISE POYET-NOUVET**



## Sommaire

---

<b>I Le lien économique et social</b> .....	3
1. Le travail .....	3
2. L'argent .....	18
3. Le produit .....	22
4. Le social .....	24
<b>II Le lien civique</b> .....	27
1. Démocratie représentative .....	27
2. Démocratie civique .....	31

# Socialistes, allons voir si la gauche...

2<sup>e</sup> partie :

Pour tous : appartenir au  
monde qui vient

---

PAR MICHEL DEBOUT ET MARIE-FRANÇOISE POYET-NOUVET

## Introduction

Sans avoir attendu la chute du Mur de Berlin, les socialistes ont toujours considéré que le collectivisme – l'appropriation collective de la production et de la distribution – ne représentait pas la réponse universelle aux besoins des hommes et de la société. Chacun l'a depuis compris – à gauche –, même s'il a fallu attendre soixante-dix ans pour que cette approche étatiste de l'économie et du social qui portait en elle une politique totalitaire et qui prétendait faire le bonheur des individus sans qu'ils ne puissent exprimer eux-mêmes leurs besoins, leurs attentes et leurs projets, soit perçue. De ce point de vue, le Parti socialiste, héritier de Léon Blum, a su garder la « maison » c'est-à-dire refuser de renoncer à la démocratie comme condition indépassable du politique et donc de l'organisation de la société.



Chaque individu, ainsi, parce qu'il est reconnu comme citoyen-électeur, tient en main au même titre que tous les autres, une parcelle de la décision et du pouvoir ; il reste au pouvoir à représenter, à son tour, l'ensemble des individus. Il se construit ainsi une dialectique fondatrice d'un espace de liberté (souvent), d'égalité (peut-être), de responsabilité (parfois) entre l'individuel et le collectif.

Chaque individu a besoin d'appartenir à une entité qui l'intègre et le dépasse, que cette entité soit la famille, le clan, la race, la nation ou la classe sociale (lorsque la gauche utilisait encore ce concept).

Pour les socialistes et pour la gauche, l'entité collective est la République. C'est elle qui non seulement organise les relations entre les individus-citoyens, mais aussi assure la réalité de la nation et au-delà fixe les termes des échanges internationaux.

Mais cette appartenance de l'individu à la République est exigeante en droit et devoir : l'individu ne naît pas citoyen, il le devient ; et il peut répondre à son besoin d'appartenance à travers d'autres modèles ; aujourd'hui la tentation est forte. Que ce modèle soit basé sur un regroupement ethnique, religieux, sectaire, le seul qui semble se déliter étant le regroupement de classes.

Il y a là – pour la gauche – un véritable défi d'autant que ces expressions d'appartenance communautaire spécifique s'expriment de plus en plus haut dans la société et dans les médias, et qu'elles tendent à se substituer au rapport de force capital/travail.

# LE LIEN ECONOMIQUE ET SOCIAL

## 1 – Le travail

Depuis trente ans, le chômage est la préoccupation première des Français, il fait le lit de la précarité et devient prétexte à la remise en cause, par la droite, des droits des salariés à travers des nouveaux dispositifs, comme le CNE et le CPE.

Pendant cette même période, la gauche a consacré sa politique à la lutte pour l'emploi, notamment par une réforme structurelle : « la réduction du temps de travail ». Cette politique avait un double objectif : partager l'emploi pour diminuer le chômage et mieux équilibrer les temps de la vie. Mais, dans la perception du public – alimentée par le patronat et la droite –, les objectifs ont paru s'effacer derrière la méthode, la « réduction du temps travail » devenant une nécessité en soi, déconnectée d'une vision d'ensemble du travail et en aggravant même certaines conditions (temps de pause, heures supplémentaires, flexibilité accrue et surtout blocage des revenus pendant trois ans) même si les 35 heures ont été réalisées sans diminution des salaires. Le pouvoir d'achat des salariés a paru se cantonner à celui des « sans travail » bénéficiaires de revenus de substitution. Ainsi, s'est installé un décalage voire un divorce entre cette politique et l'attente des Français.

La « RTT »<sup>1</sup> est présentée par les libéraux comme la cause de tous les dysfonctionnements internes de l'entreprise et des services, de leurs relations difficiles avec le public ou les clients, du manque de compétitivité des entreprises françaises. Il est indispensable de resituer la réduction du temps de travail dans une vision progressiste de la « valeur travail ». Cela mérite de penser le concept travail, son environnement, les enjeux humains, écono-

---

1 – Réduction du temps de travail

miques et sociaux qu'il représente mais à la condition de penser l'entreprise comme lieu d'expression le plus manifeste de la confrontation capital/travail : à cause de l'internationalisation, de l'externalisation et des délocalisations, l'entreprise prend une réalité nouvelle.

Le travail, quelle que soit sa forme – salariat, artisanat, profession libérale – a une place centrale dans la vie humaine, il permet la reconnaissance du cadre, de l'employé, de l'ouvrier, de ses compétences, de sa carrière professionnelle et il constitue le lien d'appartenance de tous à un bureau, un service, un atelier, une entreprise, une firme nationale ou internationale, une administration... on disait naguère à une classe sociale ! Ce lien d'appartenance est d'autant plus vécu que l'entreprise est menacée. On voit, à l'occasion des plans sociaux, les salariés identifiés à leur outil de travail au point qu'ils sont nommés dans les médias « les LIP, les LU, les MOULINEX... ». Ils expriment alors entre eux une solidarité très forte, et plus dure est la chute lorsque le couperet du licenciement tombe ! Ce que ressentent alors les licenciés, c'est que le système économique est plus fort que les hommes, que, malgré l'histoire de l'entreprise, l'engagement, la compétence des salariés et la qualité de la production, le souffle du profit maximum et du moins-disant social balaie tout, laissant chacun démuni et parfois désespéré. Lorsqu'ils parlent d'eux, ils disent qu'ils sont traités comme des kleenex, c'est-à-dire jetables et méprisables.

---

2– Contrat première embauche

Lorsque les Français ont refusé le CPE<sup>2</sup>, ils ont refusé que l'économie l'emporte sur les droits et la dignité des salariés. Etre licencié sans justification ni même explication n'est ni acceptable ni négociable, car c'est inscrire dans la loi que l'économique n'a

aucune considération pour l'humain, que le rapport de force entre capital et travail est définitivement remporté par le capital.

Le travail suppose efforts (physiques et mentaux) et acceptations de contraintes (de temps, de compétences, d'environnement...), c'est au nom même de ces efforts accomplis et de ces contraintes acceptées que le salarié a le droit à des revenus conséquents, à la préservation de sa santé, au respect de sa dignité et de ses droits, à la sécurisation de son avenir professionnel.

Ainsi, se met en place une vision contractuelle du travail dont les termes sont plus ou moins favorables aux salariés, en fonction du contexte économique mais surtout du rapport de force syndical et politique qui s'établit à un moment donné. La gauche – ses partis et ses militants – est nécessairement partie prenante de ce rapport de force au-delà même des orientations ou des lois qu'elle met en œuvre lorsqu'elle est en responsabilité du pays. Le droit au travail exprime ainsi, à un moment donné, la nature du rapport de force. Il est nécessaire d'en finir avec la vision paternaliste et charitable selon laquelle toutes avancées favorables aux salariés dépendraient du bon vouloir des actionnaires.

## ***Revenu salarial – Charges sociales***

La première contrepartie due au salarié du fait de son implication dans la vie de l'entreprise est son revenu salarial, c'est-à-dire son pouvoir d'achat ; c'est pourquoi la politique des

salaires ne peut pas être considérée par la gauche comme un appendice marginal et hasardeux de sa politique économique et sociale, elle doit être au cœur de son projet et constituer le premier levier de lutte contre les inégalités. En vingt ans, les dividendes des entreprises du CAC 40 ont progressé de plus de 60 % par rapport à 2003 et 50 % par rapport à 2004, une année déjà marquée par un bond spectaculaire des profits par rapport aux revenus et en accentuant encore plus la différence entre les salaires et le profit des actionnaires.

Le refus de cette dérive inégalitaire doit se traduire par la tenue obligatoire d'une *Conférence annuelle sur les salaires, le SMIC et le pouvoir d'achat* qui aura plusieurs objectifs : fixer le cadre des revenus dans les différentes branches professionnelles, fixer les règles d'évolutions indiciaires en rapport avec la croissance et l'augmentation des prix à la consommation et enfin proposer aux pouvoirs publics la valeur du SMIC et sa progression ; ce dernier devant servir de référence pour la fixation de l'ensemble des revenus sociaux (chacun ne pouvant correspondre qu'à une fraction du SMIC).

Il est habituel de qualifier de « charges sociales » les prélèvements sociaux obligatoires alors qu'ils servent d'abord à financer les retraites, le chômage, les prestations familiales, les revenus d'insertion et pour partie l'assurance maladie. Ces charges sont habituellement réparties en deux catégories : patronales et salariales, mais elles constituent ensemble un revenu différé du travail lié à l'effort du salarié et à l'implication consentie. La sémantique n'est pas neutre : les actionnaires investissent dans l'entreprise alors que les salariés sont une charge pour elle comme si l'entreprise pouvait répartir les dividendes aux actionnaires en ignorant les salariés.



Parler de charges, c'est induire l'idée qu'elles sont trop lourdes pour l'entreprise et qu'elles représentent, dans cette période de chômage de masse, un frein pour la création d'emplois. S'il est utile d'envisager une nouvelle assiette de prélèvement (plus favorable à l'embauche) de la part patronale en considérant la valeur ajoutée plutôt que la masse salariale, ce n'est pas là que réside la principale réponse aux problèmes du chômage : c'est l'activité économique et la croissance qui constituent le vrai moteur de la création d'emplois.

## ***La santé au travail***

Les salariés ont droit à la préservation de leur santé, il ne s'agit pas d'un droit marginal. Les travailleurs ne s'y sont pas trompés, dès le capitalisme industriel naissant, la question de leur santé fut au cœur de leurs revendications.

Depuis un siècle, la pénibilité physique au travail a eu tendance à diminuer du fait de la mécanisation des tâches, mais c'est la pénibilité psychique qui s'est développée, pouvant se compliquer de troubles musculo-squelettiques, d'états anxieux ou dépressifs – voire de conduite suicidaire. Il ne s'agit pas de faire une description apocalyptique des conditions de travail, qui en grande majorité restent positives et constructives pour les salariés, mais de considérer la souffrance psychique comme un véritable risque professionnel, qui doit être prévenu et reconnu dans ses effets comme les autres risques. Les comités d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (CHSCT), créés en 1982, ont largement contribué à la réduction des accidents de travail et maladies professionnelles, à une meilleure adaptation des contraintes maté-

rielles et humaines du travail, même si quelques affaires retentissantes ont montré que tout n'est pas résolu. L'amiante, les 20 000 cancers professionnels découverts chaque année mais aussi l'explosion de l'usine AZF à Toulouse en 2001 en constituent les exemples tragiques.

La notion même de risque n'est plus seulement liée à l'intervention d'un agent extérieur aux salariés (produits chimiques, machines, etc...), elle englobe la manière dont chacun d'eux réagit aux situations de travail et à la dimension relationnelle du travail (à certaines de ses dérives). Ainsi, le concept d'hygiène s'efface pour laisser la place à celui de santé selon la définition qu'en a donnée l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui rend compte justement du bien-être physique, mental et social. C'est pourquoi il nous paraît pertinent de modifier l'intitulé des comités et de les dénommer : *comités de santé, de sécurité et des conditions de travail*. Une telle modification aura l'intérêt de bien situer l'action du Comité et de ses acteurs dans le champ de la santé globale des salariés. Les violences au travail, qu'elles soient liées aux agissements des clients ou des usagers, qu'elles soient internes au collectif de travail, qu'elles prennent la forme d'agression, de harcèlement ou de mise en cause brutale des statuts, seront prises en compte par le Comité comme d'authentiques risques professionnels. Il s'établit ainsi une cohérence entre l'approche individualisée des violences au travail et une vision préventive : les violences au travail doivent être abordées en termes d'organisation et de conditions de travail, les traumatismes personnels qu'elles peuvent produire doivent être pris en compte au titre de l'accident de travail.

Les licenciements et les plans sociaux qui se multiplient sont devenus les modes de gestion privilégiés de la ressource humaine : toute entreprise qui diminue sa charge salariale voit le cours de son action progresser !

Les plans sociaux qui jettent dans le même temps et le même lieu des centaines, voire des milliers de salariés hors de l'entreprise constituent un véritable cataclysme social, provoquant des dégâts personnels et familiaux, humains et psychologiques considérables. Dans ce contexte, un dispositif d'accompagnement du salarié (identique à ceux mis en place à l'occasion de catastrophes naturelles, accidentelles ou terroristes) est à prévoir en complément de la cellule de reclassement dont on connaît malheureusement l'efficacité déficiente. Un tel dispositif de soutien-prévention animé par un intervenant extérieur à l'entreprise mais en lien étroit avec les représentants des salariés devra débiter dès l'annonce du plan social (qui déstabilise le collectif de travail) et se poursuivre au moins deux ans après le licenciement (qui déconstruit le salarié et son entourage). Son coût devra être intégralement à la charge financière du plan social.

## ***Sécuriser le présent et l'avenir***

Au XIXe siècle, le travail journalier n'apportait aucune sécurité et laissait le salarié démuni face aux risques de l'existence ; depuis, toutes les avancées sociales ont permis au travailleur de se sortir de sa quotidienneté pour s'inscrire dans son parcours de vie ; à travers cette évolution, le travail devient partie prenante de l'avenir pour chaque individu. C'est pourquoi, plutôt que de catégoriser chaque situation qui peut remettre en cause

cette projection dans le temps – périodes de formation, d'insertion ou de chômage puis fin de l'activité professionnelle – il nous faut rassembler ces trois réalités dans une même approche.

La formation professionnelle, le chômage, les retraites doivent constituer, ensemble, un nouveau « risque », *celui de la sécurisation de l'avenir* permettant tout à la fois d'inscrire les temps de chômage, de réinsertion et de retraite dans la même logique de financement et d'équilibrer ainsi l'ensemble des temps dits « inactifs » avec les périodes d'activité professionnelle, de mieux assurer les transitions.

Les mesures récentes de la droite tournent le dos à ce besoin de sécurisation professionnelle en instituant des statuts incertains – CNE et CPE –, le salarié pouvant être jeté hors de l'entreprise sans véritable contrepartie, au prétexte de créer des emplois. C'est l'exacte mesure de la politique de la droite libérale : penser l'emploi contre le travailleur. La gauche s'y oppose avec une particulière détermination en défendant le principe du travail pour tous, en refusant d'opposer qualité du statut et employabilité et en définissant les voies nouvelles économiques (croissance), sociales (partage du travail), juridiques (droit du travail), pour une grande politique du travail et de l'emploi.

La sécurisation des parcours professionnels ne serait qu'une idée généreuse de plus, si elle ne s'inscrivait pas dans une dynamique de formation permanente des salariés et de validation des acquis et de l'expérience. Dans certaines branches industrielles comme le textile, des ouvrières peuvent passer plus de trente années dans la même entreprise sans jamais bénéficier d'une seule heure de formation. La formation permanente et la progression professionnelle doivent devenir l'axe prioritaire de toute la politique sociale de l'entreprise contrôlée par l'Inspection du travail ou

l'Inspection générale de l'administration pour le secteur public. Les périodes de chômage doivent être mises à profit pour une revalorisation des acquis, permettant un véritable reclassement professionnel pour éviter la dérive vers la désespérance et l'assistanat.

## **Sécuriser les retraites**

« Le vieillissement est un fait inéluctable et un bienfait de notre époque, y faire face n'offre qu'une alternative et passe par un financement plus important pour fournir à tous une fin de vie décente »<sup>3</sup> .

Comme le notait aussi René Teulade<sup>4</sup> dans son rapport de janvier 2000 au Conseil économique et social : « La gestion de l'avenir des systèmes de retraites n'a rien de dramatique, ni d'inextricable. Elle réclame l'adoption des mesures d'adaptation simples et progressives qui tiennent compte des réalités économiques et sociales du pays et notamment la situation de l'emploi ».

La retraite correspond à une dette sociale que l'Etat *reconnaît au retraité en échange des cotisations qu'il (elle) a versées pendant toute sa vie professionnelle*. Cette dette a la signification d'une rente perpétuelle à caractère imprescriptible et que les pouvoirs publics doivent honorer ; ce concept ne doit pas être remis en cause. La solution française pour la retraite – basée sur la répartition, gérée par la Sécurité sociale et les régimes complémentaires garantis par l'Etat – a donné toute satisfaction jusqu'aux années 90 où l'évolution démographique, c'est-à-dire l'augmentation de la durée de vie après l'âge de la retraite et donc la progression majeure du nombre de retraités, a commencé à malmener les régimes par répartition entraînant des déficits importants cumulables chaque année.

---

3 – Article de Guy Binot, revue *Actualité Retraite*, octobre 2005

---

4 – Ancien ministre de la Santé dans le gouvernement de François Mitterrand.

Des leviers financiers existent : la hausse du taux de cotisations, la productivité du travail, l'immigration, la croissance. Dans cette démarche, il faut prévoir des pensions de retraites décentes et garanties car les douze millions de consommateurs que constituent les retraités sont indispensables à l'économie. Réduire systématiquement leur pouvoir d'achat – comme c'est le cas actuellement – aggrave le chômage en réduisant la consommation. A cet effet, il serait utile d'assortir les retraites liquidées d'une règle d'indexation dont la stabilité serait absolument garantie. L'élargissement de l'assiette des ressources des régimes complémentaires doit prendre en compte l'importance de la valeur ajoutée de l'entreprise et pas seulement la masse salariale. Enfin le fonds de réserves mis en place par Lionel Jospin doit être abondé par toutes les cessions d'actifs publics afin que les sommes récoltées ne soient pas utilisées à boucler le budget de l'Etat mais soient rendues – dans le temps – à chaque Français. La solution est certes financière mais doit introduire une meilleure articulation des temps de la vie et prévoir une plus grande souplesse dans les départs en retraite.

### ***Penser l'entreprise et les services pour le plein emploi***

Le développement des nouvelles technologies et de l'externalisation modifie la réalité même des grandes entreprises industrielles, commerciales et de services. La pratique ou la menace systématique de la délocalisation, présentées comme la réponse indépassable à la loi de la concurrence dans l'économie mondialisée (alors qu'elles ont comme véritable raison le taux maximum de profits pour les actionnaires) est la figure la plus visible et la plus désespérante de la mondialisation libérale.

Le rapport capital/travail nécessite un rééquilibrage dans l'organisation et la gestion des entreprises. La co-gestion n'est certes pas à l'ordre du jour mais pour autant l'affirmation d'un pouvoir accru des représentants des salariés dans la prise des décisions, des orientations stratégiques est indispensable, devant intervenir non seulement comme salariés/actionnaires mais aussi comme composante de la réalité des entreprises. Les PDG n'ont de compte (financier !) à rendre qu'aux actionnaires ; ils devront répondre dans le futur de leur action, non seulement aux actionnaires et à leurs intérêts, mais aussi aux salariés et à leurs besoins et cela dans une stratégie de développement industriel et social ; les salaires et les emplois ne seront plus considérés alors par les directions d'entreprise comme le rebus de leur gestion mais comme un ancrage fort de leur mission. Dès lors, actionnaires et représentants des personnels pourront mieux œuvrer ensemble – même s'il persistera une conflictualité inhérente aux intérêts de chacun – pour le progrès de l'entreprise.

Dans cette nouvelle orientation, trois outils doivent être activés au service de la société du plein emploi : les services publics, les politiques industrielles, les emplois d'utilité sociale.

## *Les services publics*

La politique libérale nationale et européenne que développe la droite vise à désorganiser les services publics et à dénaturer leur rôle et leurs missions. La rentabilité ne doit pas être le seul critère des réformes à mettre en œuvre alors que les services publics ne répondent plus totalement aux besoins de la société et à l'attente des usagers. Le service public d'Etat – l'école, l'hôpital, la justice, la police, le social – doit être affirmé d'une manière forte dans les priorités de la gauche ; en effet un grand nombre

d'individus ne se sent plus protégé, soutenu, aidé, gouverné mais pense que l'Etat est seulement là pour sanctionner, créer la précarité sociale, voire la discrimination humaine.

Au-delà des services publics d'Etat, il est nécessaire de recourir à la notion plus large de services à rendre au public considérés comme l'ensemble des interventions indispensables à la vie des individus et des territoires. Ils représentent des facteurs majeurs de cohésion sociale et territoriale. Comme tous les secteurs d'activités, les services publics sont confrontés à des mutations économiques, technologiques, institutionnelles et sociales : des besoins nouveaux apparaissent, des attentes s'accroissent et se diversifient, les inégalités territoriales et sociales s'accroissent, les usagers sont exigeants mais tous les services actuels ne peuvent pas être maintenus à l'identique. Ces évolutions impliquent des choix dans une conjoncture budgétaire qui réduit drastiquement les moyens financiers de l'Etat et de la collectivité. Un nouvel équilibre entre les missions des services publics d'Etat et les missions des collectivités locales est à trouver au moyen d'une fiscalité réformée afin que chaque collectivité puisse bénéficier de ressources propres, le budget de l'Etat venant compenser les inégalités entre territoires.

En France, la notion de secteur public est incontournable car elle recouvre un nombre très vaste d'actions dont le périmètre n'a cessé de s'étendre depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle ; il faut une politique transparente pour les services publics industriels et commerciaux (services publics dits de réseau), c'est-à-dire la fourniture de l'électricité, des télécommunications, l'acheminement du courrier, les voies de chemins de fer, l'approvisionnement en eau, les transports urbains, le ferroutage qui font l'objet d'une privatisation régulière dans l'interprétation libérale de la réglementation européenne.



Il convient de réaffirmer que ces services sont des outils de solidarité font reculer les inégalités et participent à l'aménagement et à l'équilibre des territoires. Dans cette optique, il sera utile d'engager rapidement un plan d'investissement, de modernisation et d'innovation, et de prévoir un cadre précis de l'intervention publique avec la défense en zone rurale du service public marchand. Cette politique ne pourra se mettre en place sans l'appui d'instance de régulation comme la création d'un Observatoire des services et du secteur public regroupant les élus, les usagers et l'administration permettant de définir les besoins, les évolutions nécessaires, et de pallier les insuffisances.

## *Les politiques industrielles, les PME*

L'économie française souffre d'une détérioration de sa capacité de produire, dont le déficit record de notre commerce extérieur est la véritable preuve. Il est donc nécessaire de favoriser l'investissement productif pour innover et renouveler l'ensemble de notre industrie.

Une politique industrielle est à fonder sur les grands projets technologiques (énergie, informatique, biotechnologie) et sur la mutation des industries traditionnelles pour relever les défis des pays à bas coûts de main-d'œuvre ; comme notre stratégie industrielle repose sur les grands groupes industriels de dimension internationale, elle doit intégrer la réalité européenne, par secteurs spécifiques. Dans cette démarche, l'Etat doit mettre en place un dispositif d'interventions financières par la voie de la participation en capital avec l'aide de la Caisse de Dépôts. Dans cette politique industrielle, les pouvoirs publics ne doivent pas ignorer l'apport et la créativité des PME qui sont la clé de la croissance et de la création d'emplois en région. L'Etat doit s'investir

dans le maintien des PME sur le territoire, par la simplification des procédures, des formalités et des aides pour la reprise et les aides à l'innovation. Pourtant, dans les PME, le malaise est grandissant et trois problèmes s'entrechoquent : départ à la retraite des dirigeants, fort taux de chômage des plus de 45 ans, conditions de travail dégradées qui entraînent de grandes difficultés dans la reprise de ces PME. Beaucoup d'artisans et de petites entreprises sont à la merci de donneurs d'ordre, grands groupes industriels et financiers et connaissent des conditions de travail et de rémunération plus contraintes encore que celles des salariés de ces mêmes entreprises.

Le revenu des petits commerçants subit une baisse importante alors que leur temps de travail augmente. Nombre de ceux-ci, lors de leur départ à la retraite, ne trouvent pas de repreneur. Les jeunes préfèrent se diriger vers des créations sans investissement, mais aussi plus risquées qui les amènent souvent à une rapide cessation d'activité. Ces commerçants et artisans font partie du tissu social. L'absence de certains professionnels (le boulanger étant peut-être l'exemple le plus évident) peut créer de grandes difficultés aux habitants, surtout les moins mobiles (car démunis, âgés...), en particulier en milieu rural. Si les statistiques – dont le gouvernement se félicite – démontrent l'augmentation constante des créations d'entreprises, il est vrai aussi que les chômeurs-créateurs sont les premiers à venir grossir les statistiques des radiations dont on se vante moins : de 2001 à 2004, celles-ci passent de 36 467 à 209 876<sup>5</sup>.

---

5 – Info greffe 2005.

La solution n'est pas la baisse des cotisations sociales patronales mais plusieurs mesures fortes comme une réforme de l'impôt sur les sociétés soutenant la création d'emplois, une aide

à la formation des nouveaux embauchés, une aide à l'investissement et évidemment un plan de relance de la consommation des ménages. Ces diverses aides seraient subordonnées à un engagement des employeurs envers leurs salariés. L'Etat doit également inciter le milieu bancaire à jouer pleinement son rôle et à ne pas se contenter de financer des projets sans aucun risque, pour aider véritablement au démarrage et à l'accompagnement de l'activité.

### *Les emplois d'utilité sociale*

A côté de cette économie dite productive, une économie sociale et solidaire, économie d'utilité sociale, s'est développée s'appuyant sur le réseau associatif, mutualiste et de SCOP qui emploie aujourd'hui deux millions de salariés ; son dynamisme contribue de manière forte à l'amélioration du lien social et à la création d'emplois. Les associations ont pu faire appel, dans le passé, pour leur développement aux TUC, CES, Emplois Jeunes qui ont été constamment remis en cause par la droite alors qu'ils ont montré des résultats probants. L'exonération des charges sociales et la participation directe de l'Etat et des collectivités locales les ont transformés en emplois aidés alors qu'ils sont d'abord des emplois utiles pour la société.

Le gouvernement de gauche devra les réactiver mais en les rendant plus lisibles car il existe, aujourd'hui, un véritable « maquis » des aides à l'emploi. Un grand nombre d'emplois pourront être créés (ou en tout cas pérennisés) pour les services à la personne (personnes en perte d'autonomie, enfants seuls après l'école, personnes isolées dans le quartier, dans la ville); ces emplois serviront de lien entre l'individu, son environnement et la société.

Prenons l'exemple du gardiennage dans les immeubles au milieu du XXème siècle, dont la tâche principale était la maintenance des lieux, voire leur surveillance. Aujourd'hui, au-delà de ce rôle matériel, il faut réinventer ces emplois pour qu'ils deviennent en quelque sorte les « gardes liens », qui devront assurer une présence permanente (alors que les différentes aides à la personne – repas, ménage, soins – constituent des aides en « pointillé » souvent effectuées par des personnes souvent différentes donc mal connues des usagers) tant souhaitée dans les immeubles, les quartiers et les hameaux en zone rurale. 300 000 « emplois liens » seront ainsi créés ou consolidés, sur une mandature ; ces emplois seront ouverts à des personnes seules ou en couple, à des jeunes pour une première expérience professionnelle, à des seniors en reconversion. La reconnaissance de leur mission est capitale et ils doivent bénéficier d'un statut et d'une formation à part entière. L'Etat et les collectivités territoriales participeront à leur financement puisqu'ils œuvrent pleinement pour la santé et à la sécurité des personnes.

## L'argent

Entre la pauvreté qui s'accroît, le pouvoir d'achat qui s'amenuise et les revenus démesurés attribués à certains artistes, sportifs, journalistes ou grands patrons d'entreprises (y compris lorsque leur incompétence est scandaleusement récompensée par la prime de départ et les stocks options), il est indéniable que la valeur « argent » n'a plus véritablement de sens. En l'absence d'une politique des salaires et des revenus, la seule réponse trouvée par la droite libérale, pour maintenir un niveau de consommation suffisant, est la baisse des prix. Cette baisse doit satisfaire tous les consommateurs, y compris les plus démunis qui trouvent

ainsi un semblant de pouvoir d'achat. Pourtant, cette baisse des prix a un coût ; la qualité des produits se détériore et le travail se déprécie : flexibilité, précarité, plans sociaux... La casse des prix, c'est le mépris des salariés !

Alors que l'on nous impose à grands renforts médiatiques la baisse des prix comme l'horizon indépassable, il faut redonner aux produits leur véritable valeur pour reconnaître la qualité et le coût du travail. Le gouvernement Raffarin prétendait s'occuper de la France d'en bas, en fait il organisait la France du bas : salaires et pouvoir d'achat en baisse, impôts (pour les riches) en baisse, économie en berne et tout cela au nom de la concurrence mondiale. La compétitivité version libérale, c'est tirer la société vers le bas ; la compétitivité version progressiste, c'est aller vers le juste.

Au-delà des méfaits sur le travail, les campagnes publicitaires pour la casse des prix qui inondent les journaux, les radios et les écrans ont des effets délétères sur le comportement des consommateurs. Ces slogans diffusent l'idée que tout est accessible à tout le monde. Pourquoi s'étonner alors que certains se sentent rejetés par ce système puisqu'ils n'ont pas accès à tous ces produits qui finissent par devenir le symbole de leur propre exclusion ! C'est ainsi que se construit la contradiction portée par le « politiquement correct » : promouvoir la casse des prix et dénoncer la casse des vitrines !

L'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat constitue la revendication la plus radicale contre l'économie libérale, même si certains commentateurs – y compris dans la presse de gauche – considèrent, avec condescendance, que les salariés ont

mieux à faire que de défendre leurs revenus ! Mais lorsque les journaux télévisés du soir consacrent quelques minutes à leurs revendications, les grandes enseignes de la distribution remplissent les écrans pour continuer à promouvoir cette baisse des prix.

## ***Le surendettement***

La course effrénée à la consommation a des effets dévastateurs sur le comportement des individus ; on les pousse à consommer sans leur en donner véritablement les moyens. Le système financier a trouvé la parade par le crédit sous toutes ses formes. L'encours moyen de crédit à la consommation par habitant s'élève à 1651 euros ; ce crédit touche en majorité (55 %) les catégories ouvriers et employés alors que ces derniers ne représentent que 30 % de la population totale.

Il est indéniable que l'endettement est devenu un véritable phénomène de société : plus d'un ménage sur deux a recours à l'emprunt, non seulement pour acquérir son logement ou des biens d'équipements importants, mais également pour obtenir des liquidités afin de faire face aux aléas de la vie quotidienne. La distribution du crédit est largement axée sur le crédit renouvelable « revolving » à taux élevé. En définitif, l'argent n'est pas prêté, il est vendu à crédit mais au prix fort ! Le piège largement ouvert par le système financier se referme petit à petit sur les consommateurs et pèse sur les familles. Pour les plus démunis, les plus précaires, les plus fragiles, l'endettement se transforme rapidement en surendettement.

Le profil du surendetté a profondément changé en dix ans. Le surendettement est très majoritairement dû à une diminution des ressources suite à un « accident de vie » qui bouleverse la

situation du ménage. Les trois quarts des dossiers – 73 % – concernent des situations de « surendettement passif » (Enquête Banque de France septembre 2005). Ainsi, le chômage est à l'origine de 31 % des dossiers déposés en commission, suivi des séparations ou divorces qui sont à l'origine de 15 % des dossiers. A l'inverse, le surendettement « actif », pour cause de mauvaise gestion, d'excès de crédit ou encore de loyer trop onéreux, est en baisse – 27 % des dossiers, contre 36 % en 2006. Le nombre de célibataires est aujourd'hui trois fois plus élevé qu'en 1990 et les débiteurs à faible revenu (inférieur à 1 525 euros par ménage) représentent 72 % des dossiers, contre 60 % en 1990.

Les dégâts liés au surendettement sont considérables et son approche ne doit pas se cantonner à l'aspect strictement financier mais doit tenir compte des conséquences humaines, sociales et même médicales. Ces personnes sont mises à rude épreuve, elles expriment souvent un mal-être qui peut se transformer en un état dépressif, accompagné parfois d'une volonté d'en finir, avec un retentissement très négatif sur le couple et la famille. La prévention du surendettement devient nécessaire : fortement préconisée par les associations d'aide aux consommateurs mais peu relayée par les politiques. La mise en place d'un fichier centralisé (associé au fichier des incidents de paiement déjà existant géré par la Banque de France) pourrait recenser l'ensemble des crédits souscrits par les ménages afin de lutter contre le surendettement tout en responsabilisant les prêteurs mais aussi les demandeurs. Cette prévention doit s'appuyer sur *une vraie politique fiscale*, plus juste, soutenant la consommation populaire. A ce titre, le prélèvement des impôts à la source – revenus, foncier, habitation – doit permettre aux ménages de mieux équilibrer leurs dépenses et mieux maîtriser leur pouvoir d'achat réel en ne confondant pas salaires et revenus disponibles : cette réforme toujours annoncée n'a jamais été mise en œuvre.

## Le produit

L'économie est classiquement séparée en biens et en services. Même si les services se sont largement développés en faisant appel à des techniques très élaborées et coûteuses, c'est la production de biens qui garde dans l'esprit du public une véritable noblesse. On imagine mal un grand pays dépourvu d'une agriculture et d'une industrie florissante qui doivent rester la clé de voûte du développement économique et du progrès social.

L'évolution des biens et des modes de consommation rend, cependant, de moins en moins pertinent l'écart entre biens et services. En effet, émerge de plus en plus « l'objet service » dont le prototype premier a été l'objet « jetable après service » (mouchoirs, rasoirs, appareils photos...) et maintenant représenté par le téléphone mobile qui se transforme même en objet « multi-services ». La valeur de l'objet s'efface derrière le coût du service rendu et toutes les opérations marketing consistent à donner gratuitement le téléphone mobile dès lors que l'on s'abonne au service pour une durée suffisante. Il y a là une façon de « fidéliser » le client mais aussi de lui imposer l'accès à de nouvelles « fonctions » qui ne sont pas toujours directement utiles ou souhaitées mais qui sont présentées à l'utilisateur comme relevant du mode de vie moderne donc indispensable. La pression publicitaire est telle qu'il est difficile d'échapper à ce « choix » d'autant qu'il est toujours présenté sous la forme d'une libération sans qu'à aucun moment ne soit posée la question du nouvel asservissement qu'il impose. Ainsi se transforment les rapports entre le consommateur et les biens consommés : entre l'objet chargé de valeur symbolique que l'on garde et qui renvoie à l'image que l'on donne de soi jusqu'à l'objet que l'on jette et qui n'a de valeur qu'à travers le



service qu'il rend ; de « l'objet reconnaissance » qui affirme la personnalité et qui exprime une position sociale : (vêtements et accessoires de marque, montres, voitures de luxe) à « l'objet appartenance » qui relie le consommateur aux modes de vie moderne : un rasoir pour se raser, un mobile pour téléphoner, une voiture pour se déplacer...

Ainsi, à travers les modes de consommation, retrouve-t-on la réponse aux deux besoins fondamentaux des individus : *reconnaissance et appartenance*. Mais, aujourd'hui, seuls les plus aisés ont accès aux deux modes de consommation, « les objets valeurs » de qualité durable et « les objets services » à moindre coût et en fonction des besoins immédiats. Les plus pauvres, les démunis se contentent eux des produits jetables, d'où l'engouement pour les soldes et la contrefaçon !

L'appel à la consommation a aussi des effets connus et dénoncés sur les ressources naturelles et notamment l'énergie. Comment ne pas rester passif devant des évolutions imposées par le marché et la technologie ? Quel mode d'organisation de la vie et quel type de mobilisation des consommateurs afin qu'ils puissent intervenir sur les acteurs des changements à venir ? Beaucoup de ménages y compris des classes moyennes disposent de deux voitures. Ne pouvons-nous imaginer, par exemple, que demain, ils en posséderont une seule : la « voiture valeur » celle qui répond à l'ensemble de leurs besoins ? Et le reste du temps, ils auront recours à une « voiture service » – non polluante, de gabarit adapté aux nécessités du moment – considérée comme véhicule d'appoint, utilisée occasionnellement et complétant l'usage des transports en commun. Un tel véhicule sera loué dans un réseau adapté comme c'est le cas pour la location de vélos

urbains, déjà organisée dans quelques grandes villes en France. Il faut repenser la consommation comme on repense le travail et il revient aux socialistes et à la gauche de donner un signe fort dans cette direction.

## **Le social**

La place de la société civile dans le débat sur l'Etat et la démocratie est au cœur du malaise politique que nous connaissons aujourd'hui ; notre insatisfaction s'exprime en parlant de « crise du politique » ou parfois de « désenchantement démocratique » qui se manifeste à travers la montée de l'abstention dans les scrutins. Le citoyen ne reconnaît plus à l'Etat le pouvoir exclusif de gérer et réformer la société parce qu'il se sent plus responsable et autonome. De plus les pouvoirs de l'Etat sont amoindris par l'effet de la mondialisation et trop souvent par les décisions européennes qui en limitent l'autonomie. C'est pourquoi la société civile est nécessaire à la sphère politique. L'histoire récente montre que c'est au sein de la société civile qu'ont souvent émergé les grandes questions de société, comme l'IVG, l'homosexualité, qu'ont été lancés les débats sur les problèmes environnementaux, de sécurité alimentaire ou de défense des consommateurs. La politique est toujours sortie grandie de ces débats, sans perdre sa légitimité car l'Etat et les élus doivent garder le dernier mot.

Il est illusoire et même trompeur de considérer que seule l'action politique permet de transformer la société. Elle constitue un point d'appui majeur mais pas exclusif car d'autres forces traversent le champ social qui, elles aussi, font bouger les lignes. Ces forces sont antagonistes dans le champ économique et social

(syndicats et patronat) et souvent contradictoires (associations, groupes de pression) dans le champ sociétal. On ne peut changer la société sans un rapport de force, qui à un moment donné permet la rupture avec les valeurs ou les intérêts passés et organise l'avenir.

Les Français ont une vision « éruptive », quasi révolutionnaire, de leur engagement pour les réformes, que l'on dénomme aujourd'hui *mouvement social*. Certes le mouvement social peut, sur un sujet donné (CPE le plus récemment), faire basculer les choix ou imposer des reculs au gouvernement, mais il serait erroné de considérer que c'est exclusivement à travers lui que s'exprime le rapport de force ; il en constitue la partie la plus visible, mais le mouvement social se manifeste plutôt en s'opposant qu'en proposant, sauf à quelques exceptions notoires comme le droit à l'avortement ou la retraite à soixante ans.

C'est la *société en mouvement* qui est capable, au-delà du mouvement social, d'inscrire dans les faits et dans la réalité quotidienne les réformes nécessaires : ce sont des millions de femmes et d'hommes qui, chaque jour, dans leurs syndicats, leurs associations, leurs quartiers, s'expriment, agissent et modèlent le visage notre pays. Les syndicats et le mouvement associatif ne constituent pas un réservoir de voix pour les partis de gauche, ils sont tout autant que les politiques les acteurs de la transformation sociale. C'est à partir de cette vision-là que le PS doit construire ses liens avec eux. Il doit tenir compte des changements profonds dans les modes d'engagement (caractère plus éphémère, utilisation des NTC, passage d'un combat à un autre...) et dans la représentativité de certaines grandes instances qui ont pu porter, hier, la force du combat et qui ont perdu une partie de leur capacité

mobilisatrice. La société en mouvement est, elle-même, atteinte par le mouvement, le changement !

Sur le plan institutionnel, il faut que cette société civile mobilisée soit pleinement reconnue dans son rôle, son expression, son fonctionnement. Ainsi la question de la pluralité, de la représentativité et du financement des syndicats et aussi du mouvement associatif doit être au cœur du projet politique de la gauche. En toute hypothèse, le rôle du Conseil économique et social, en tant que lieu d'expression majeur de la société civile organisée, doit être renforcé dans tous les domaines de sa compétence économique, sociale et sociétale. Ainsi, aucune loi touchant à ces domaines ne doit être votée sans que préalablement le Conseil se soit exprimé sur leur contenu et qu'il ait pu développer sa position devant les assemblées parlementaires. Le CES devra voir sa composition redéfinie notamment dans l'équilibre de ses groupes et le rôle et la désignation des personnalités qualifiées ; il devra être doté de moyens suffisants pour lui permettre de jouer pleinement son rôle de conseiller (recherches, études, investigations tant au niveau national qu'au niveau international) et de donner à chacun de ses groupes (syndical, patronal associatif, mutualiste) les moyens d'une expression forte et pertinente.

# LE LIEN CIVIQUE

## Démocratie représentative

Faut-il changer de République ? La question revient comme une antienne encore que l'on se préoccupe plus du numéro que du contenu ! La Vème République n'est pas d'inspiration socialiste pour autant elle s'est installée dans nos pratiques démocratiques, à travers l'élection du président au suffrage universel qui est devenue la clé de voûte des choix politiques.

Les trois périodes de cohabitation – gauche/droite puis droite/gauche – nous ont forcés à nous interroger sur les institutions de notre pays et les pouvoirs respectifs consacrés au président de la République, au gouvernement, à son Premier ministre et enfin au Parlement.

La diarchie – président/Premier ministre – pose la question de leur champ de compétences ; en période de cohabitation, paradoxalement, elles paraissent mieux définies et chacun défend fermement ses prérogatives car la légitimité du Premier ministre ne dépend pas de celle du président. C'est une période qui a globalement satisfait les Français, non pas parce qu'ils ont trouvé une forme aboutie de la pratique des institutions mais parce qu'elle représente, pour eux, une garantie d'impartialité dans l'exercice du pouvoir pour ce qui concerne les nominations ou le contrôle de certaines affaires... Impartialité que l'on devrait trouver dans d'autres pratiques institutionnelles et notamment dans le rôle du Parlement – majorité plus opposition.

Par contre, dans la période de non-cohabitation, le rôle du président et du Premier ministre paraît de plus en plus flou, il faut aller vers une clarification. En réduisant à cinq ans le mandat présidentiel et en inversant le calendrier électoral, les élections législatives se situant après les présidentielles, Lionel Jospin a confirmé la prééminence de cette élection ; il a, en quelque sorte, politiquement sinon institutionnellement, présidentialisé la Vème République. La victoire à l'élection présidentielle entraîne dans sa continuité celle des législatives, et le président de la République devient, au-delà des prérogatives institutionnelles, celui qui détermine la politique gouvernementale. Il n'est plus l'arbitre au-dessus des majorités politiques. Il n'apparaît pas envisageable (au moment où la construction européenne a pour effet, que certains refusent, de diluer l'entité France dans un ensemble plus large voire trop large) de remettre en cause l'élection du président de la République au suffrage universel et à travers lui l'affirmation de la présence de la France dans le concert européen et international. La solution réside donc dans la présidentialisation assumée du régime. Un tel choix suppose une modification des règles électorales qui président à l'élection présidentielle et de celles qui organisent l'élection des parlementaires – députés et sénateurs.

Le premier tour de l'élection présidentielle de 2002 a marqué les esprits, ceux du peuple de gauche, et nous force à remettre en cause la règle qui impose que seuls les deux candidats arrivés en tête du premier tour puissent rester candidats pour le second. Lors de la première élection présidentielle au suffrage universel, en 1965, seuls six candidats étaient en lice au premier tour et la gauche était rassemblée derrière la candidature de François Mitterrand. Depuis lors et à l'exception de 1974 – élection précipitée par le décès de Georges Pompidou –, on a constaté la multiplication des candidatures au premier tour, à gauche, à droite et aux extrêmes.

Le poids électoral du Front national et des votes extrêmes a été tel en 2002 – qu'en sera-t-il en 2007 ? – qu'il a interdit à un candidat de gauche d'être présent au second tour, transformant ainsi le sens politique de ce tour décisif. Certains en viennent à imaginer des primaires à gauche pour éviter l'éparpillement du premier tour mais ces primaires existent déjà, c'est justement le premier tour de l'élection. En effet, aux Etats-Unis – souvent pris comme modèle – l'élection présidentielle ne connaît qu'un tour après celui des primaires organisées dans chaque camp. Instaurer des primaires en France reviendrait ainsi à organiser une élection à... trois tours. La seule façon de sortir de cette contradiction consiste à permettre – comme c'est le cas pour l'élection des députés et pour les élections locales – à tout candidat ayant rassemblé un nombre significatif de suffrages au premier tour (12,5 % des électeurs inscrits par exemple) de se maintenir au second ou de désister pour le candidat de son camp arrivé en tête. Certes le risque de triangulaire devient envisageable, le président de la République ne rassemblerait alors plus la majorité absolue des voix au deuxième tour, mais il n'aurait pas moins de légitimité que les députés élus de cette façon ou que Jacques Chirac élu avec plus de 80 % des suffrages, dans un rassemblement hétéroclite et pour beaucoup d'entre eux sans aucune adhésion politique. La multiplicité de candidatures à gauche au premier tour ne représentait plus, alors, un danger d'élimination de ce camp pour le second. L'un de ses candidats – en l'occurrence celui du PS – devant réaliser le meilleur score possible pour être en capacité de gagner le second. C'est une règle électorale constamment vérifiée pour toutes les élections à deux tours, le premier reste déterminant ; la capacité de rassembler une majorité d'électeurs au second dépend largement de la capacité de creuser l'écart dès le premier. Pour gagner le second tour, il faut même rassembler au-delà de son camp comme ce fut le cas pour Valéry Giscard d'Estaing qui, par sa formule « *Vous n'avez pas le*

*monopole du cœur* » s'appropriait une des valeurs symboliques de la gauche, la générosité. Sept ans plus tard, François Mitterrand à son tour, par son cinglant « *Vous n'êtes pas mon professeur* », affirmait sa compétence à gérer le pays autant que la droite.

Cette capacité de rassembler suppose la conjonction de plusieurs facteurs dont certains renvoient, au-delà du contenu programmatique, au « cœur de l'électorat ».

En 2007, tout porte à croire que, dans ce moment de grandes incertitudes, marqué aussi par un sentiment délétère sur la conduite des affaires, les Français choisiront une femme ou un homme d'expérience et avec une image d'intégrité<sup>6</sup> et de compétences. Au-delà des qualités personnelles et de leurs adéquations avec les attentes des Français, d'autres éléments du choix seront déterminants qui participent, eux, de la réactivité de l'électorat aux questions d'immigration, d'intégration, du mieux vivre ensemble.

---

6 – *Figaro*, 20 janvier 2006.

*Le Parlement* doit retrouver de vraies prérogatives, il devra assumer pleinement sa vocation de législateur et de contrôle de l'action gouvernementale, c'est pourquoi il doit représenter la collectivité nationale dans sa diversité politique. Un scrutin à la proportionnelle départementale corrigée dans ses effets par une liste nationale permettra d'assurer à la fois la majorité d'un camp (pour éviter l'instabilité au cours de la mandature) et la pluralité des élus. Pour ces élus, ce sera un mandat unique car ils devront consacrer leur temps et leur engagement à voter les lois (ce qui suppose, en amont, des rencontres multiples avec toutes les acteurs professionnels, sociaux, associatifs concernées) et d'exercer un vrai contrôle du gouvernement (et non de défendre tel ou tel intérêt local) ; les députés trouveront ainsi une entière disponibilité pour l'ensemble de ces tâches.



Dans le même temps, *le Sénat* doit être confirmé dans son rôle de chambre des collectivités locales. Pour affirmer plus encore le rattachement du sénateur à un territoire géographique et économique, il faut instaurer une élection au scrutin de circonscription entraînant le découpage du territoire national en circonscriptions sénatoriales liées à la réalité locale des bassins d'emplois et de vie, et assurant l'équilibre entre ruralité et urbanité. Là encore, le mandat unique permettra au sénateur d'assumer pleinement son rôle de législateur en lien permanent avec tous les élus territoriaux de sa conscription, il pourra aussi devenir l'interface entre l'Etat gestionnaire et les collectivités territoriales. Dans cet esprit, tous les textes de lois relatifs à la décentralisation et à l'aménagement du territoire devront venir en première lecture au Sénat et supposeront un vote conforme des deux assemblées.

## Démocratie civique

Parce qu'elle a le devoir de reconnaître les individus et de leur offrir une place en son sein, la société doit être organisée, régulée, et pour ce faire elle a besoin d'autorité.

L'autorité, celle de l'Etat et des instances publiques mais aussi celle des parents, des éducateurs, des soignants, ne participe pas d'une vision autoritariste de la société.

L'autorité est la condition même du vivre ensemble dans la République. Elle suppose le rapport respectueux aux autres qui doit s'apprendre dès le plus jeune âge de la vie et de façon permanente, comme on doit apprendre à se vêtir, apprendre à lire, écrire, apprendre un métier : on ne naît pas citoyen, on se construit citoyen.

La gauche, parce qu'elle porte les valeurs de justice, doit défendre l'autorité et ne pas laisser s'installer l'idée que seule la droite en serait porteuse. Elle peut le faire d'autant mieux qu'elle n'hésite pas à souhaiter l'instauration d'une autorité politique et économique internationale afin de mieux réguler les rapports entre les Etats et les puissances financières : pourquoi ce qui serait bon pour les pays ne le serait-il plus lorsqu'il s'agit de chaque individu ? Lorsqu'il n'y a pas d'autorité, ce n'est pas la justice qui règne mais la loi du plus fort, du clan, du caïd ou du gourou.

L'autorité, c'est d'abord le refus de toutes formes de violence dans les rapports humains et internationaux. Si le conflit et la confrontation (pouvant déboucher sur la négociation et le contrat) sont nécessaires à toute société organisée et à toute relation humaine, la violence consiste à détruire l'autre dans sa vie ou son intégrité physique et psychique.

C'est la raison pour laquelle nous devons refuser et sanctionner toutes formes de violence : individuelle, collective ou institutionnelle. La gauche au gouvernement a su se montrer exemplaire pour refuser les violences envers les femmes, les salariés (loi sur le harcèlement sexuel puis sur le harcèlement moral au travail), refuser les violences racistes (loi sur les discriminations), les violences homophobes (PACS) et aussi les violences internationales, notamment lorsqu'elles prennent une dimension génocidaire (intervention au Kosovo) ; mais elle semble rester frileuse sur la condamnation des violences civiques (dégradations, incivilités, agressions, racket), dont sont souvent victimes les plus démunis ou les plus vulnérables de la société. Cette violence individuelle à travers des bandes organisées prend la forme, au-delà d'actes directement délictueux ou criminels, d'un véritable harcèlement civique qu'il faut sanctionner à la mesure des méfaits qu'ils pro-

voquent dans la vie quotidienne et qui remettent en cause l'expression même de l'autorité à travers la police, l'école, les services sociaux.

Mais, refuser cette violence suppose que l'on refuse toutes les violences, y compris celle du patronat lorsqu'il jette sans aucune considération les salariés des entreprises, les policiers quand ils ne respectent plus leur code de déontologie professionnel ou les commerçants lorsqu'ils ont une attitude discriminatoire envers certains publics. Tous ces comportements sont violents parce qu'ils sont irrespectueux des personnes, de leur dignité et de leurs droits et ils doivent être sanctionnés avec la même détermination que d'autres veulent voir sanctionner la « racaille ». Cette posture de refus sans concession de toutes violences devrait permettre aux socialistes d'être mieux compris sur leur volonté de prévention qui n'est en rien une forme d'acceptation voire de justification mais qui est seule véritablement efficace. C'est pourquoi la politique pour la petite enfance, la jeunesse, la lutte contre les discriminations, la police de proximité, font plus et mieux pour la sécurité de nos concitoyens que tous les propos ultra sécuritaires même si ces derniers entretiennent l'illusion qu'eux seuls ont pris la véritable mesure des problèmes posés et qu'ils sont donc les mieux placés pour y répondre.

La prévention ne saurait nous exonérer d'une prise en compte humaine, matérielle et sociale des victimes, les premières concernées par les faits de violence. C'est la gauche qui à travers l'action de Robert Badinter a introduit la notion de victime dans la procédure pénale. C'est toujours la gauche qui s'est préoccupée des victimes de violences conjugales et qui a mis en place, sous le gouvernement Jospin, le Conseil national d'aide aux victimes.

La reconnaissance des effets des violences sur l'état physique et psychologique des individus agressés ne les installe pas définitivement dans un statut de victimes mais leur permet, au contraire, de retrouver pleinement leur dignité et leur capacité à agir au quotidien. L'accompagnement des victimes constitue ainsi à côté de la répression et de la prévention des violences le troisième pilier de la politique pénale que doit vouloir la gauche.

C'est l'institution judiciaire qui met en œuvre la politique pénale en s'appuyant sur les services de police et de gendarmerie. Avec l'affaire d'Outreau, le public et d'abord les téléspectateurs ont découvert de façon éclatante les dysfonctionnements de la justice. On peut ainsi espérer que cette affaire tragique, qui vient après beaucoup d'autres moins médiatisées, servira de point d'appui pour réformer la procédure pénale et renforcer les moyens humains et budgétaires que les politiques consacreront à son fonctionnement.

Il faut être attentif aux attentes paradoxales de nos concitoyens concernant l'œuvre de justice : ils réclament avec force que les crimes soient punis tout en refusant l'erreur judiciaire. La présomption d'innocence est ainsi acceptée et soutenue dès lors qu'elle ne paraît pas l'alibi d'un laxisme consistant à laisser les coupables en liberté. Les magistrats sont ainsi pris en tenaille entre ces exigences qui s'opposent et leur mission n'en est rendue que plus difficile. D'autant que leur travail aujourd'hui, même protégé par le secret de l'instruction, se réalise en fait sous les regards des médias et du sensationnel. C'est pourquoi il est utile d'énoncer quelques principes simples devant permettre un fonctionnement plus serein de l'institution judiciaire :

● La présomption d'innocence doit rester le principe premier et elle doit s'étendre à l'obligation de garder secrète l'identité des mis en cause, tant que ceux-là ne sont pas l'objet d'un procès public : la révélation médiatique d'une mise en examen a parfois autant de conséquences sur l'état et l'avenir de la personne que sa condamnation.

● L'enquête policière et judiciaire doit être respectueuse des suspects : cela suppose des conditions de garde à vue conformes à la dignité et à la santé des personnes. La mise en détention provisoire doit trouver une nécessité absolue dans la protection de preuves voire des mis en cause eux-mêmes. Dans tous les autres cas, les méthodes de contrôle de la présence des personnes doivent être retenues.

● La culpabilité doit reposer sur des indices véritablement graves et concordants, et pas seulement sur des témoignages dont la véracité peut s'avérer discutable, voire fragile et même manipulée.

Pour toutes les affaires de violence notamment sexuelle, le rôle des experts apparaît déterminant. Ils apportent souvent une consécration, apparemment scientifique, à la conviction des enquêteurs et des magistrats. Il faut organiser de véritables services publics de l'expertise pénale rattachés au centre hospitalier, pour en garantir la qualité scientifique et l'indépendance nécessaire, compétents pour tout ce qui concerne l'état des personnes, l'examen médical, psychologique des victimes et psychiatrique des auteurs. En cas de doute, au cours de la procédure, le recours à de nouveaux experts – de mêmes compétences – saisis par l'autorité judiciaire sur proposition de l'une des parties pourra étayer le point de vue de l'accusation ou de la défense. Dans le système accusatoire anglo-saxon, défense et accusation disposent de leurs propres experts et cela contribue à une justice pour les

riches (ceux qui peuvent se payer les meilleurs experts) et une pour les pauvres qui n'ont pas de ressources.

Pour tous les dossiers difficiles et sensibles, le recours à la collégialité de l'instruction sera de droit.

● La rétention carcérale préventive ou liée à une condamnation doit s'effectuer dans des conditions humaines et matérielles conformes aux accords de Genève. La surpopulation carcérale reste une exception française scandaleuse !■



Les Notes de la Fondation Jean-Jaurès  
Directeur de la publication : Gilles Finchelstein  
Rédacteur en chef : Laurent Cohen  
Maquette : Martine Savina  
Réalisation : Jean-Pierre Pécau

Fondation Jean-Jaurès  
12, cité Malesherbes – 75009 Paris  
Téléphone : 01 40 23 24 00  
Télécopie : 01 40 23 24 01  
Courriel : [fondation@jean-jaures.org](mailto:fondation@jean-jaures.org)  
Site internet : [www.jean-jaures.org](http://www.jean-jaures.org)



**Michel Debout**, psychiatre, est professeur de médecine légale au CHU de Saint-Étienne. Spécialiste des violences, il a été vice-président de la section du Travail au Conseil économique et social. Outre ses travaux sur le suicide, il est l'auteur de rapports sur le harcèlement moral au travail et les maltraitances à personnes âgées. Membre du PS, ancien secrétaire national (Entreprises, Affaires sociales), depuis 1998 il est Secrétaire général du CESC du PS présidé par René Teulade. Il a été premier secrétaire fédéral PS de la Loire et conseiller régional à la Région Rhône-Alpes (1986-1998).

**Marie-Françoise Poyet-Nouvet**, cadre au ministère de l'Éducation nationale, a assuré de nombreuses responsabilités dans les instances locales et nationales du Parti socialiste comme déléguée nationale et membre du Conseil national de 1986 à 2002. Elle est spécialisée sur toutes les questions d'éducation, de formation et de société et a publié en 1986 un ouvrage sur sa commune, *Regard sur Villefranche*, aux éditions Maury.

*Avec l'aimable autorisation des éditions Sitbon & Associés*



L E S   N O T E S   D E   L A   F O N D A T I O N   J E A N - J A U R È S

Fondation Jean-Jaurès  
12, cité Malesherbes - 75009 Paris  
<http://www.fondation@jean-jaures.org>

ISBN 2-910461-63-7

Prix : 2 €